

**PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**SOUS-PREFECTURE DE CERET**

Céret, le 14 juin 2005.

Dossier suivi par :

**Mme Anne  
ZERLAUTH**

☎ : 04.68.87.91.09

☎ : 04.68.87.45.01

Mél :

anne.zerlauth

@pyrenees-orientales.  
pref.gouv.fr

Référence : Arrêté  
portant annulation de  
l'habilitation dans le  
domaine funéraire.

**ARRÊTE PREFECTORAL N° 131/2005**  
**PORTANT ANNULATION DE L'HABILITATION**  
**DANS LE DOMAINE FUNERAIRE**



**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES**  
Chevalier de la Légion d'Honneur

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi N° 93-23 du 08 janvier 1993 modifiant le chapitre III - titre II du livre II du Code Général des Collectivités Territoriales et relative à la législation dans le domaine funéraire;

**VU** le décret N° 95-330 du 21 mars 1995, relatif aux modalités et à la durée de l'habilitation dans le domaine funéraire ;

**VU** l'arrêté préfectoral N° 62/2002 du 18 juin 2002 portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement ayant pour enseigne commerciale « CERET FUNERAIRE » ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 17 mars 2005 modifié portant délégation de signature ;

**VU** la déclaration de cessation d'activités enregistrée auprès du greffe du tribunal de commerce de Perpignan en date du 31 mars 2005;

**VU** la demande de radiation en date du 14 juin 2005 formulée par Mme Dabouzi Nicole ;

**CONSIDÉRANT** que l'arrêté susvisé est devenu sans objet ;

**SUR PROPOSITION** de M. le Sous-Préfet de Céret ;

Adresse Postale : 1, rue de la Sardane - B.P. 321 - 66403 CERET CEDEX

Téléphone : ☎ Standard 04.68.87.10.02  
☎ Télécopie 04.68.87.45.01

Renseignements : ☎ www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr  
☎ SERVEUR VOCAL 04.68.51.66.67

## ARRÊTE

**Article 1er** : - L'habilitation N° 02.66.1.10 délivrée à « CERET FUNERAIRE » sise au 21 rue de la République à CERET (66400) est annulée ;

**Article 2** : - → M. le Sous-Préfet de Céret,  
→ M. le Maire de Céret,  
→ M. le Commandant la compagnie de gendarmerie de Céret,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Pour le Sous-Préfet

Signé : Jean-Pierre GILLERY

POUR AMPLIATION :  
Pour le Sous-Préfet  
La secrétaire générale



Annie TORRENT